

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT



ACCUEILLIR

ÉCOUTER

ÉCHANGER

RENCONTRER

VIVRE ENSEMBLE

DÉCOUVRIR

PARTAGER

Accueil de loisirs "les Bords du lac"
Espace Puer



RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

ART. 1 – Sa mission

Le LAEP accueille tous les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un ou de plusieurs adultes familiaux (parents, grands-parents...) mais aussi les futurs parents.

C'est un lieu gratuit, confidentiel et anonyme.

C'est un lieu convivial, de rencontres, d'échanges, de partage et de découvertes, encadré par une équipe d'accueillants.

ART. 2 – Son fonctionnement

Ce lieu est ouvert le mardi en période scolaire, entre 9h et 11h30.

Les arrivées et les départs se font librement dans la limite des horaires. Deux accueillants sont présents pour garantir le bon fonctionnement du lieu.

Ce lieu ne propose pas d'activités encadrées aux enfants, mais ceux-ci peuvent utiliser librement les jeux, jouets et livres mis à disposition dans la salle.

Le matériel est à laisser sur place.

Par mesure de sécurité, ce lieu ne peut accueillir plus de 14 enfants et 14 adultes en même temps.

Lorsque l'espace devient trop petit pour permettre une qualité d'accueil, il sera demandé aux premiers arrivés de céder la place aux suivants (dès 15 enfants présents).

ART. 3 – Les accueillis

L'adulte accompagnant est responsable de(s) l'enfant(s) et doit être présent tout au long de l'accueil. À l'arrivée, l'adulte accompagnant donne le prénom de l'enfant, son âge et le lien de parenté qu'il a avec celui-ci. C'est un lieu d'échanges entre accompagnants, enfants et accueillants, toujours dans le respect mutuel et le non jugement.

Il est également demandé de garder une certaine discrétion dans ce qui se vit et ce qui se dit.

Les poussettes sont laissées à l'extérieur (devant la porte d'entrée du local).

La collectivité décline toute responsabilité en cas de vol.

Afin de conserver les locaux propres, il est demandé à l'adulte et à l'enfant de quitter leurs chaussures avant d'entrer dans la salle de vie.

Chacun veillera au respect du matériel et à son bon usage.

Pour éviter les conflits, il est conseillé de ne pas apporter de jouets personnels, sauf les doudous.

Afin de vivre pleinement ce moment, les téléphones portables doivent être mis sous silence.

De même, les photos prises durant l'accueil seront limitées à l'enfant dont l'adulte est responsable.

À la fin de l'accueil, chacun participe au rangement des jeux, jouets et livres.

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT



ÉCOUTER



RENCONTRER



Relais Petite Enfance
Immeuble Le Zénith



RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

ART. 1 – Sa mission

Le LAEP accueille tous les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un ou de plusieurs adultes familiaux (parents, grands-parents...) mais aussi les futurs parents.

C'est un lieu gratuit, confidentiel et anonyme.

C'est un lieu convivial, de rencontres, d'échanges, de partage et de découvertes, encadré par une équipe d'accueillants.

ART. 2 – Son fonctionnement

Ce lieu est ouvert le jeudi en période scolaire, entre 15h et 17h30.

Les arrivées et les départs se font librement dans la limite des horaires. Deux accueillants sont présents pour garantir le bon fonctionnement du lieu.

Ce lieu ne propose pas d'activités encadrées aux enfants, mais ceux-ci peuvent utiliser librement les jeux, jouets et livres mis à disposition dans la salle. Le matériel est à laisser sur place.

Par mesure de sécurité, ce lieu ne peut accueillir plus de 10 enfants et 10 adultes en même temps.

Lorsque l'espace devient trop petit pour permettre une qualité d'accueil, il sera demandé aux premiers arrivés de céder la place aux suivants (dès 11 enfants présents).

ART. 3 – Les accueillis

L'adulte accompagnant est responsable de(s) l'enfant(s) et doit être présent tout au long de l'accueil. À l'arrivée, l'adulte accompagnant donne le prénom de l'enfant, son âge et le lien de parenté qu'il a avec celui-ci. C'est un lieu d'échanges entre accompagnants, enfants et accueillants, toujours dans le respect mutuel et le non jugement.

Il est également demandé de garder une certaine discrétion dans ce qui se vit et ce qui se dit.

Les poussettes sont laissées à l'extérieur (devant la porte d'entrée du local).

La collectivité décline toute responsabilité en cas de vol.

Afin de conserver les locaux propres, il est demandé à l'adulte et à l'enfant de quitter leurs chaussures avant d'entrer dans la salle de vie.

Chacun veillera au respect du matériel et à son bon usage.

Pour éviter les conflits, il est conseillé de ne pas apporter de jouets personnels, sauf les doudous.

Afin de vivre pleinement ce moment, les téléphones portables doivent être mis sous silence.

De même, les photos prises durant l'accueil seront limitées à l'enfant dont l'adulte est responsable.

À la fin de l'accueil, chacun participe au rangement des jeux, jouets et livres.